

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE  
SOCIAL ET ECONOMIQUE**

**DU 23 OCTOBRE 2025 – 8H00**

**SALLE L'AVENTIN**

**Présents :** Président : Loïc RICHARD

Membres titulaires : Monique BERTRAND (secrétaire), Stéphanie BLASER, Ali KHIDER, Audrey MEYER JAEGLY, Stéphane SCHNEIDER, Christelle TAVOLIERI, Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

**Absente et excusée :** Dahbia THIEL

**Invitée :** Rachel STANTINA, Directrice administrative et financière

Monsieur le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 26 septembre 2025
- 2) Vie de l'association
- 3) Proposition de mise en conformité des prestations versées par le CSE
- 4) Organisation fête de Noël
- 5) Divers.

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025 est approuvé par tous les membres du CSE.

**2) Vie de l'association**

**Ressources humaines**

A la fin du mois d'octobre, Aléos comptera 156 salariés.

## **Entrées**

- ✓ NOBEL-Thomas Bénédicte, en qualité d'adjointe de résidences, le 17 novembre 2025, au Secteur Résidences en CDI
- ✓ ESSLI MANI Saïd, en qualité d'agent de maintenance, en CDD, au secteur Résidences, le 3 novembre 2025.

## **Informations générales**

### **AGLS**

La réforme nationale de l'AGLS aboutit à des baisses significatives de subventions pour certaines associations et des hausses pour d'autres. Les associations telles que la nôtre, qui ont embauché pour l'accompagnement des résidents, sont les plus pénalisées. Cette réforme entrainera une perte de 48 000 € pour Aléos. Avec le soutien de la DDETSPP, Aléos pourrait trouver une solution d'atténuation temporaire grâce à une subvention exceptionnelle.

Grâce également au partenariat avec Espoir, M. Loïc RICHARD a eu un échange direct avec le président de groupe Renaissance, M. Gabriel ATTAL, et a pu lui partager avec 3 autres associations colmariennes les difficultés du monde associatif dont leur inquiétude sur l'AGLS.

En effet, il manque 6 millions au niveau national pour boucler le budget de l'AGLS. Ce déficit sera répercuté sur les associations qui n'ont pas signé la convention tripartite avec le SIAO. Il a été demandé à M. ATTAL de porter la demande des associations qui militent pour un budget AGLS entièrement financé.

La qualité des relations d'Aléos avec les autres associations de Colmar a permis une cohésion qui rend le tissu associatif plus fort dans une période d'incertitude.

### **ERC-P**

Nous avons signé jeudi dernier, officiellement, la convention ERC-P, en présence des maires et de représentants de Mulhouse et environs. Ce dispositif a démarré pendant les vacances de la Toussaint avec les premiers jeunes orientés par des rappels à l'ordre. Le prochain stage se fera pendant la période de Noël.

### **Réhabilitation de la résidence sociale Les Cigognes**

La rénovation de la résidence Les Cigognes est programmée pour l'année prochaine. Cette résidence a déjà été rénovée en 1997 au démarrage du PTFTM (Plan de Traitement des Foyers de Travailleur Migrants). Un plan de financement de réhabilitation doit être finaliser par le Pôle Patrimoine et la DDT.

### 3) Proposition de mise en conformité des prestations versées par le CSE

Les membres du CSE ont décidé de ne plus appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 Le critère d'ancienneté pour le bénéfice des prestations du CSE. Ils ont également ajusté les montants des prestations en fonction des barèmes de la Sécurité Sociale conformément au tableau ci-dessous.

Evènements	Conditions	Montant	Forme	Observations
<b>Mariage, PACS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un justificatif</li> <li>- Plus de critère d'ancienneté</li> </ul>	Montant inférieur ou égal à 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale <b>Pour 2026 = 200 €</b>	Bons d'achat	Par salarié
<b>Naissance d'un 1<sup>er</sup> enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Uniquement premier enfant né pendant l'exercice des fonctions chez Aléos</b></li> <li>- Présentation d'un justificatif</li> <li>- Plus de critère d'ancienneté</li> </ul>	Montant inférieur ou égal à 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale <b>Pour 2026 = 200 €</b>	Bons d'achat	Par salarié
<b>Adoption d'un 1<sup>er</sup> enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Uniquement premier enfant adopté pendant l'exercice des fonctions chez Aléos</b></li> <li>- Présentation d'un justificatif</li> <li>- Plus de critère d'ancienneté</li> </ul>	Montant inférieur ou égal à 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale <b>Pour 2026 = 200 €</b>	Bons d'achat	Par salarié
<b>Participation aux activités sportives des enfants des salariés* /**</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Enfant âgé de 3 à 18 ans</b></li> <li>- Présentation d'un justificatif</li> <li>- Prestation annuelle</li> <li>- Plus de critère d'ancienneté</li> </ul>	<b>70 €</b>	Remboursement par virement	Par enfant )
<b>Départ à la retraite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de critère d'ancienneté</li> </ul>	Montant inférieur ou égal à 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale <b>Pour 2026 = 200 €</b>	Bons d'achat	
<b>Décès du conjoint du salarié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un justificatif</li> </ul>	<b>500 €</b>	Virement	Concerne les couples mariés ou

	- Pas de critère d'ancienneté			passés et en concubinage avec justificatif
<b>Décès d'un enfant du salarié</b>	- Présentation d'un justificatif - Pas de critère d'ancienneté	<b>500 €</b>	Virement	Présentation du livret de famille
<b>Noël</b>	- Plus de critère d'ancienneté	Montant défini chaque année	Bons d'achat	
<b>Chèques vacances</b>	- <b>Participation de 50€ du salarié</b> - Plus de critère d'ancienneté	<b>250 €</b>	Chèques	

\*Les membres du CSE se réservent le droit de refuser la prise en charge partielle, si la pratique d'une activité par un enfant ne s'inscrit pas vraiment dans le domaine du sport.

\*\* la pratique doit être annuelle.

#### 4) Fête de Noël

Mme Dorothee LEGRAIN propose le thème de Noël en Espagne. Elle nous a fait suivre plusieurs devis.

- Deux devis de traiteurs : KESSLER et TOUT ET BON dont les prix sont à peu près équivalents (environ 9 000 € pour 130 personnes). Compte tenu des participations précédentes, on réajustera ces devis à 110/120 personnes et on réduira les boissons notamment alcoolisées. La proposition du traiteur KESSLER semble la plus appréciée. Il lui est demandé de proposer un autre dessert.
- Le devis du DJ, malgré la qualité des prestations, est jugé trop élevé. M. Ali KHIDER va contacter le DJ PACO pour voir s'il propose un meilleur tarif.

Les membres du CSE valident le thème de la rencontre.

La prochaine réunion du CSE aura lieu le

**Jeudi 27 novembre 2025 à 8h00 à la salle L'AVENTIN**

La secrétaire

Monique BERTRAND



Le président

Loïc RICHARD

